

**DE LA COMMUNE DE GOUSSANCOURT**

DEPARTEMENT  
AISNE

**Séance du 23 juillet 2010**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an deux mille dix le 23 juillet à 20 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Madame DEBRUN PROVOTAL Micheline, Maire.

Présents : BAILLY Patrice, BOSSERELLE Jérôme, HENRY Luc, LECOQ Angélique, LEROY Alexandra, PARIS Sandrine.

Date de la convocation
20/07/2010

Absents : Messieurs DORGUEILLE David, GALLOIS Claude.  
A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : Madame LECOQ Angélique  
N° 20/2010

Date d'affichage
20/07/2010

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la forêt communale de GOUSSANCOURT pour la période 2011-2030.

L'approbation des aménagements des forêts des collectivités relevant du régime forestier est de la compétence du Préfet de Région.

Objet de la délibération

Le conseil Municipal après en avoir délibéré:

Aménagement  
Forestier de la  
forêt communale  
de GOUSSANCOURT

APPROUVE le projet d'aménagement de la forêt communale de GOUSSANCOURT proposé par l'Office National des Forêts de Compiègne pour la période 2011-2030.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne application de cette décision.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous Préfecture de CHÂTEAU-THIERRY

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus et on signé les registres les membres présents.

Le 15.08.2010

Le Maire  
Madame DEBRUN PROVOTAL Micheline

Et publication

Du 15.08.2010

